



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
12 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/010

Date de la convocation : 29/03/2024

Membres présents : 09

Membres en exercice : 11

Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULLAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Marie-Pierre PADULLAZZI

Absente : Dior DEMEULENAERE-SENE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CUVIER

OBJET : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 : CCAS

Après avoir constaté un excédent global cumulé de la section de fonctionnement de **43 353.56 €** au compte administratif 2023,

Le conseil d'administration, décide **à l'unanimité** de l'affecter de la façon suivante :

- Recette Investissement : Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé pour 0.00 €.
- Recette Fonctionnement : Article 002 - résultat de fonctionnement reporté pour 43 353.56 €.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Marie-Thérèse CUVIER

Transmis en Préfecture : 25 avril 2024

Affichage : 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE

